

AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AU COURS DE SA SÉANCE DU 29 AVRIL 2004

concernant

l'avant-projet d'arrêté relatif aux gestionnaires de déchets d'équipements électriques et électroniques AVANT-PROJET D'ARRETE RELATIF AUX GESTIONNAIRES DE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES. Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale. 29 avril 2004

Saisine

Le Conseil est saisi par le Ministre de l'Environnement d'une demande d'avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux gestionnaires de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Suite aux travaux de sa commission ad hoc qui s'est réunie les 30 mars, 13 et 16 avril 2004, le Conseil rend l'avis suivant.

Les membres du groupe de travail ont entendu les représentants de l'IBGE en leurs explications.

Avis

Au plan économique et social, le Conseil n'a pas d'observation particulière à formuler.

* *